

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 18 février 2020

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Gilbert Tyuienon, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 18 février, a arrêté un projet de loi du pays ; arrêté deux projets de délibération du Congrès ; adopté 16 arrêtés et examiné 8 dossiers d'étrangers. Il a également émis deux avis.

1. Projet de loi du pays

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays instituant une taxe sur certains produits alimentaires contenant du sucre.

2. Projets de délibération du Congrès

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération autorisant cinq cessions de parcelles de terrain à titre gratuit ou onéreux situées dans les zones suivantes : village d'Arama à Poum, Nakutakoin à Dumbéa, Kataviti à Koné, village de Boulouparis, Villa Corossol du quartier Orphelinat à Nouméa.

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération modifiant la délibération n° 219 du 11 janvier 2017 relative à l'amélioration de la qualité de l'air ambiant.

> Voir communiqué détaillé « Qualité de l'air ».

3. Arrêtés du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n°2016-1545/GNC du 26 juillet 2016 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans l'objectif de créer un service dédié au protocole et à la logistique.

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'exploitation de deux nouvelles centrales photovoltaïques sur la Grande Terre, à Dumbéa et Païta (cinquième période d'instruction).

> Voir communiqué détaillé « centrales solaires ».

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'organisation de la direction des Achats, du patrimoine et des moyens de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert deux concours externes pour le recrutement de douze adjoints d'éducation du cadre des personnels d'éducation et de surveillance de Nouvelle-Calédonie (6 postes pour la province Sud ; 1 poste pour la province Nord ; 5 postes pour le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie - directeur général des enseignements). Les concours sont ouverts à compter du 30 mai 2020 pour le premier concours et du 6 juin 2020 pour le second concours. La date de clôture des inscriptions est fixée au 16 avril 2020.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert des concours externe et interne pour le recrutement dans le corps des administrateurs de la Nouvelle-Calédonie à compter des 15 juin 2020 et 22 juin 2020 (1 poste pour la province Sud et 1 poste pour le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie). Le nombre de postes ouverts aux concours est fixé à 2 pour le concours externe et à un pour le concours interne. La date de clôture des inscriptions est fixée au 9 avril 2020.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour 20 adjoints techniques normaux des établissements d'enseignement du second degré public de 1^{er} grade de la Nouvelle-Calédonie à compter du 28 octobre 2020. La date de clôture des inscriptions est fixée au 5 juin 2020.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert des sélections professionnelles d'intégration pour 28 cadres techniques et d'exploitation de grades normaux, des techniciens, des contrôleurs de grades normaux, des agents d'exploitation et techniques de grades normaux du cadre des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie à compter des 28 septembre 2020, 12 octobre 2020 et 26 octobre 2020. La date de clôture des inscriptions est fixée au 5 juin 2020.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour un agent de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs du corps des pompiers de l'aviation civile de la Nouvelle-Calédonie à compter du 16 novembre 2020. La date de clôture des inscriptions est fixée au 5 juin 2020. Le poste est ouvert pour le compte de la province Sud.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour deux infirmiers en soins généraux du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie à compter du 7 décembre 2020. La date de clôture des inscriptions est fixée au 5 juin 2020. Les postes ouverts sont pour le compte du centre hospitalier territorial Gaston-Bourret.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour deux aides-soignants du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie à compter du 14 décembre 2020. La date de clôture des inscriptions est fixée au 5 juin 2020. Les postes ouverts sont pour le compte du centre hospitalier territorial Gaston-Bourret.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès de quatre techniciens de laboratoire du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie pour le compte du centre hospitalier territorial Gaston-Bourret. La date de clôture des inscriptions est fixée au 5 juin 2020.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour un masseur kinésithérapeute du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie pour le compte du centre hospitalier territorial Gaston-Bourret. La date de clôture des inscriptions est fixée au 5 juin 2020.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour sept animateurs socio-éducatifs du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie (4 postes pour la ville de Nouméa ; 1 poste pour la ville du Mont-Dore ; 2 postes pour la ville de Dumbéa). La date de clôture des inscriptions est fixée au 5 juin 2020.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour deux éducateurs des activités physiques et sportives du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie (1 poste pour la province Sud et un pour la ville du Mont-Dore). La date de clôture des inscriptions est fixée au 5 juin 2020.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour sept opérateurs socio-éducatifs du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie. La date de clôture des inscriptions est fixée au 5 juin 2020.

Secteur de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé M. Scott Dunkley à exercer temporairement la médecine en Nouvelle-Calédonie.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur une demande de carte de résident permanent et 4 avis favorables sur une demande de carte de séjour temporaire. Il a également émis une information relative à la délivrance de trois visas diplomatiques.
- **Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :**
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis avec observations sur un projet d'arrêté portant désignation des représentants des électeurs des commissions administratives spéciales.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur le transfert de gestion à la commune de Païta de dépendances du domaine public maritime de la province Sud.